



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un cadre de consultation en vue de l'achat de matériels
de pompage**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 15 juillet 2021 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études et de travaux visant à élaborer un plan de gestion des risques d'inondation dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 9 août 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : ANTEA GROUP – DIAPASON B – rue Jean Bart à LABEGE (31670)
 - **Nature des prestations confiées** : réalisation d'un cadre de consultation en vue de l'achat de matériels de pompage en vue du rabattement de la nappe phréatique sur le golf de Moliets, comprenant notamment l'établissement d'un descriptif de la solution, avec le prédimensionnement des équipements et des canalisations, ainsi que des pièces de la consultation (descriptif des travaux, cadre de devis, bordereau des prix unitaires)
 - **Délai** : 1 mois
 - **Montant HT** : 1 050.00 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

23 AOÛT 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON